



Centre
Intercommunal
d'Action
Sociale



Conseil d'administration

Procès-verbal des délibérations Du Lundi 04 juillet 2022 à 18h00

A la FILOCHE de Chaligny

Étaient présent(e)s : Serge **DESCHAUX** - Laurent **DIEZ** - Alexandre **DUCRET** - Olivier **KOBYLAK** - Carol **MONIN** - Dominique **RAVEY** - Lydie **ROUYER** - Marie-Laure **SIEGEL** - Denise **ZIMMERMANN**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s : Jocelyne **DIAS** - Marina **GASPARD** - Gabriel **GOTTSHECK** - Amélie **KOENIG** (procuration à Olivier **KOBYLAK**) - Lucie **NEPOTE-CIT** - Filipe **PINHO** (procuration à Marie-Laure **SIEGEL**)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	28 juin 2022
<u>Date d'affichage</u> :	07 juillet 2022
<u>Nombre d'administrateurs en exercice</u> :	15
<u>Nombre de présents</u> :	9
<u>Nombre de votants</u> :	11
<u>Secrétaire de séance</u> :	Madame ZIMMERMANN Denise

La vice-présidente ouvre la séance à 18h20, fait appel des membres et constate le quorum. Elle aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

- 1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 31 mai 2022**
- 2. Désignation d'un.e secrétaire de séance**
- 3. Délibérations**

N°	Domaine	Objet
2022/ 18	Commande publique	Convention ados mutualisé _ commune de Pierreville
2022/ 19	Commande publique	Convention AROEVEN
2022/ 20	Commande publique	Convention Les Rires d'Anna
2022/ 21	Fonction publique	Actualisation du tableau des effectifs du CIAS

- 4. Points divers**

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 31 mai 2022

Le conseil d'administration valide à l'unanimité le compte-rendu.

2. Désignation d'un.e secrétaire de séance

Madame ZIMMERMANN Denise ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2022/18

Objet :

Convention ados mutualisé _ Commune de Pierreville

Suite à la délibération 2022/08 du 14 mars 2022, huit communes de Moselle et Madon se sont associées afin de conduire un projet d'animation mutualisé à destination des adolescents de leurs communes.

La commune de PIERREVILLE a souhaité rejoindre le projet ados mutualisé à compter du 1^{er} juin 2022.

Une convention signée entre la commune de PIERREVILLE et le CIAS Moselle et Madon fixe les modalités de ce partenariat et les rôles et participation de chacun.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la convention annexée.

Le conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention de partenariat entre la commune de Pierreville et le CIAS.

DÉLIBÉRATION N° 2022/19

Objet :

Convention Aroéven

Dans le cadre du projet ados mutualisé, le CIAS s'associe avec l'association d'éducation populaire AROEVEN afin de conduire ensemble un séjour ados durant le mois d'août 2022.

Ce séjour, déclaré et organisé par l'AROEVEN, sera dirigé par un des animateurs du service animation et prévention jeunesse du CIAS. Un second animateur jeunesse du CIAS ainsi que trois animateurs de l'AROEVEN viendront compléter l'équipe d'animation.

Il pourra accueillir 15 jeunes de Moselle et Madon et 15 jeunes venus de toute la France sur le site du lac de Serre-Ponçon (Hautes-Alpes).

Une convention de partenariat signée entre l'association AROEVEN et le CIAS Moselle et Madon fixe les modalités de ce partenariat et les rôles et participation de chacun.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la convention annexée.

Le conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention de partenariat entre l'association AROEVEN et le CIAS annexée

DÉLIBÉRATION N° 2022/20

Objet :

Convention les Rires d'Anna

Dans le cadre des actions menées par le CIAS pour la petite enfance, il est proposé au conseil d'administration d'approuver une convention de partenariat pluriannuelle avec l'association les Rires d'Anna.

L'association les Rires d'Anna proposera des actions aux professionnels des services de la petite enfance, aux assistants maternels du territoire mais également aux familles du territoire.

En contrepartie, le CIAS Moselle et Madon versera à l'association une subvention de 500 € à chaque fin d'année scolaire.

Le conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention de partenariat annexée entre l'association Les Rires d'Anna et le CIAS
- **approuve** le versement d'une subvention de 500 € au titre de l'année scolaire 2021-2022

DÉLIBÉRATION N° 2022/21

Objet :

Actualisation du tableau des effectifs du CIAS

Le conseil d'administration est appelé à délibérer sur la mise à jour du tableau des effectifs du CIAS.

Il est proposé d'ouvrir un deuxième poste d'apprenti au sein de Chali'chatons pour un contrat de 2 ans ce qui permettra la formation d'un(e) futur(e) auxiliaire de puériculture.

En effet, la participation et l'investissement du CIAS dans les formations d'auxiliaires de puériculture ou de CAP petite enfance via l'accueil de stagiaires ou d'apprentis est essentielle et pourra permettre à plus long terme de développer un vivier de candidats potentiels aux postes pérennes à pourvoir.

Le conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le tableau des effectifs annexé

La secrétaire,

Madame ZIMMERMANN
Denise



La vice-présidente,

Marie-Laure SIEGEL

N°	Domaine	Objet
2022/ 18	Commande publique	Convention ados mutualisé _ commune de Pierreville
2022/ 19	Commande publique	Convention AROEVEN
2022/ 20	Commande publique	Convention Les Rires d'Anna
2022/ 21	Fonction publique	Actualisation du tableau des effectifs du CIAS

4. Points divers

Signatures

Serge	DESCHAUX		Carol	MONIN	
Jocelyne	DIAS	Excusée	Lucie	NEPOTE-CIT	Excusée
Laurent	DIEZ		Filipe	PINHO	Procuration à Marie-Laure SIEGEL
Alexandre	DUCRET		Dominique	RAVEY	
Marina	GASPARD	Excusée	Lydie	ROUYER	
Gabriel	GOTTSHECK	Excusé	Marie-Laure	SIEGEL	
Olivier	KOBYLAK		Denise	ZIMMERMANN	
Amélie	KOENIG	Procuration à Olivier KOBYLAK			

